

# EXPERTISE DES DOSSIERS SUPPORTS AU 4<sup>ème</sup> RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DES RÉACTEURS DE 1300 MWe



Centrale de Saint Alban  
Réunion publique du 11 mars 2024

[Clic ! Retour à l'article](#)



# EXPERTISE DE L'IRSN DU RP4 1300 DANS LA CONTINUITÉ DE CELLE DU RP4 900

Les réacteurs de 1300 MWe atteignent progressivement



**Viellissement  
des composants non  
remplaçables (cuve...)**

**Anomalies, écarts  
événements**

**Aptitude à la  
poursuite  
d'exploitation**

**Les objectifs de sûreté  
des réacteurs GEN III  
comme « référence »**

Conformité

Améliorations  
de sûreté

Le REX RP4 900

**Prolongation  
de la durée  
d'exploitation  
?**

La résistance  
aux agressions  
« extrêmes »  
(le noyau dur)

**L'accident de  
Fukushima**



# 4ème réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 1300 MWe

Expertise de l'IRSN : **38** avis d'expertise pour **20** réacteurs sur **8** sites

## ORIENTATIONS GÉNÉRIQUES



DOSSIER ORIENTATION EDF

Les objectifs et les exigences de sûreté du RP4-1300 sont similaires à ceux du RP4-900



LETTRE DE POSITION ASN



- 24 avis d'expertise remis par l'IRSN à fin 2023
- 10 avis d'expertise seront finalisés courant 2024
- L'IRSN mène 4 expertises majeures en prévision de groupes permanents

4 réunions de dialogue technique avec la société civile  
**Objectif** : favoriser l'accès à l'expertise de l'IRSN et la rendre plus robuste en tenant compte des préoccupations sociétales



## Rapports IRSN pour les groupes permanents d'experts

- Juillet : études d'agression
- Novembre : études d'accident grave
- Décembre : réévaluation des études d'accident du rapport de sûreté
- Mi-décembre : aptitude à la poursuite d'exploitation des cuves

Participation de l'IRSN à la concertation publique organisée par le HCTISN



DÉCISION ASN

2017

2019

2020

2024

2025

Clic !

[Retour à l'article](#)



Vous n'avez pas osé poser votre question lors de la réunion publique ?  
Une question complémentaire sur les expertises techniques de l'IRSN ?



N'hésitez pas à poser vos questions directement à : [ouverture.societe@irsn.fr](mailto:ouverture.societe@irsn.fr)

**Clic !** **Retour à l'article**